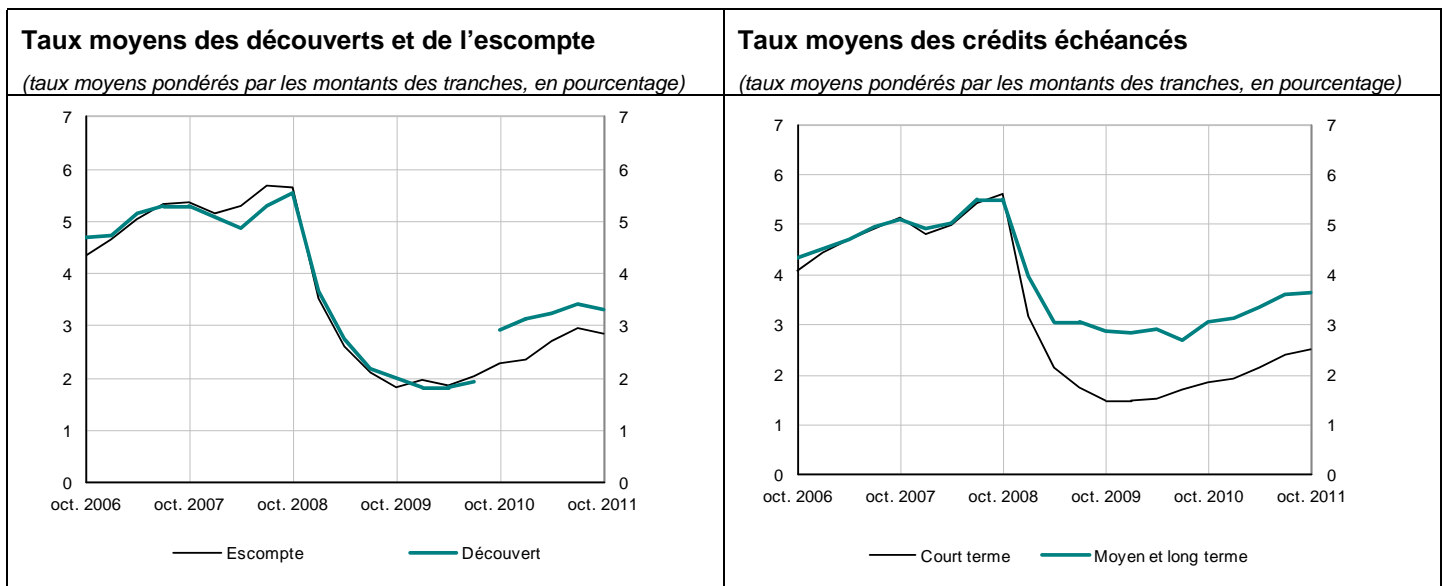


Le 18 janvier 2012

Légère diminution du taux moyen de l'escompte et des découverts par rapport à juillet 2011 et légère augmentation de celui des autres crédits aux entreprises

L'enquête portant sur les crédits nouveaux accordés aux entreprises en octobre 2011 fait apparaître une légère diminution par rapport à juillet 2011 des taux moyens de l'escompte et des découverts. La baisse provient, pour l'escompte, des tranches de montant supérieur à 76 225 €, et, pour les découverts, de celles de montant inférieur à 45 735 €. En revanche, les taux moyens des crédits à court terme et des prêts à moyen et long termes augmentent légèrement entre juillet et octobre 2011.



NB : s'agissant des découverts, les taux collectés portent entre octobre 2006 et juillet 2010 sur les autorisations consenties et depuis octobre 2010 sur les montants utilisés.

Taux moyens débiteurs par tranches de montant

(en pourcentage)

Catégories de crédit	Montant du crédit en euros						Taux moyen pondéré
	Tranche 1 : ≤ 15 245	Tranche 2 : > 15 245 et ≤ 45 735	Tranche 3 : > 45 735 et ≤ 76 225	Tranche 4 : > 76 225 et ≤ 304 898	Tranche 5 : > 304 898 et ≤ 1 524 490	Tranche 6 : > 1 524 490	
Escompte							
juillet 2011	3,38	3,53	3,21	3,27	2,69	(2,35)	2,94
octobre 2011	3,53	3,64	3,36	3,16	2,50	2,28	2,82
Découvert							
juillet 2011	10,63	7,84	5,60	3,84	2,66	2,27	3,39
octobre 2011	10,22	7,59	5,61	3,93	2,80	2,15	3,30
Autres crédits à court terme							
juillet 2011	4,14	3,98	3,77	3,27	2,57	2,30	2,40
octobre 2011	4,23	4,10	3,66	3,18	2,69	2,41	2,49
Crédits à moyen et long termes							
juillet 2011	4,11	3,91	3,86	3,92	3,77	3,47	3,60
octobre 2011	4,06	3,85	3,86	3,90	3,81	3,47	3,64

Source : Banque de France

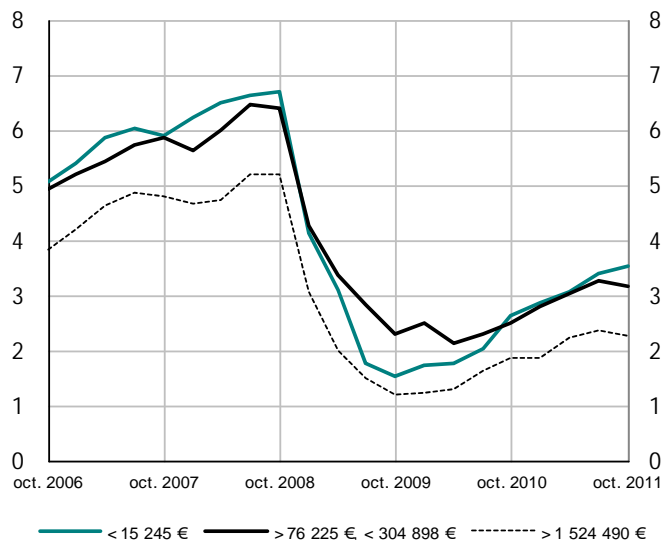
Lecture : les « crédits à court terme » désignent les crédits de durée inférieure ou égale à 2 ans, tandis que les « crédits à moyen et long terme » sont d'une durée initiale strictement supérieure à 2 ans. La catégorie des « découverts » rassemble les découverts (au sens strict) ainsi que les crédits permanents (facilité de caisse) et prêts sur carte de crédit. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte (au sens strict), les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales.

NB : les taux issus de moins de 30 observations sont entre parenthèses.

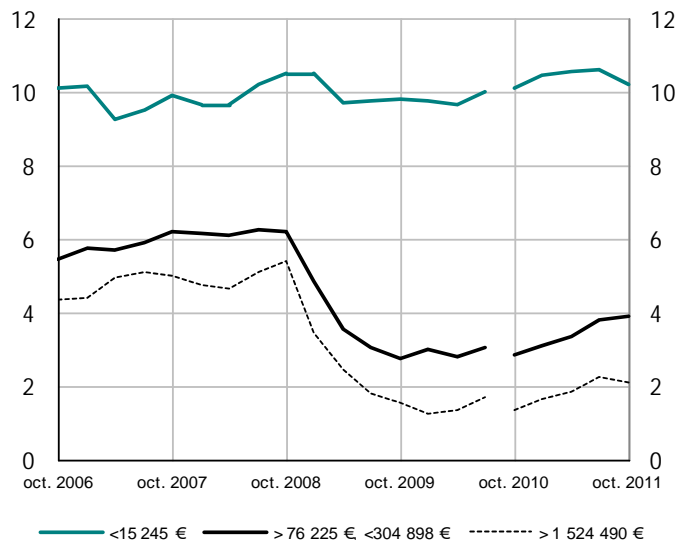
Taux moyens débiteurs par tranches de montant (en pourcentage)

(tranches 1, 4 et 6)

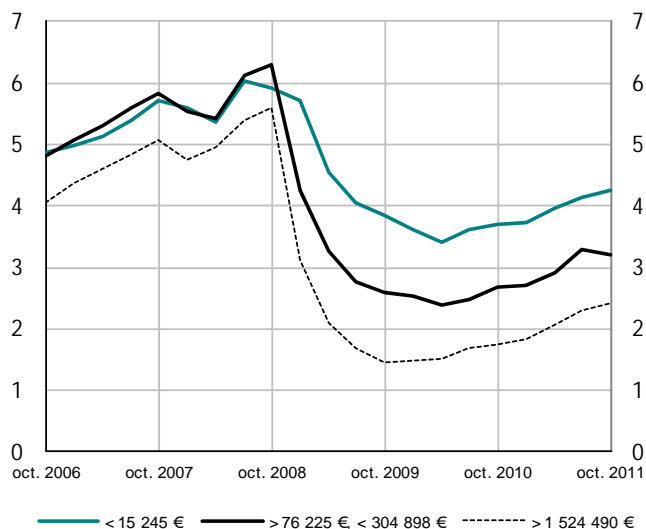
Escompte



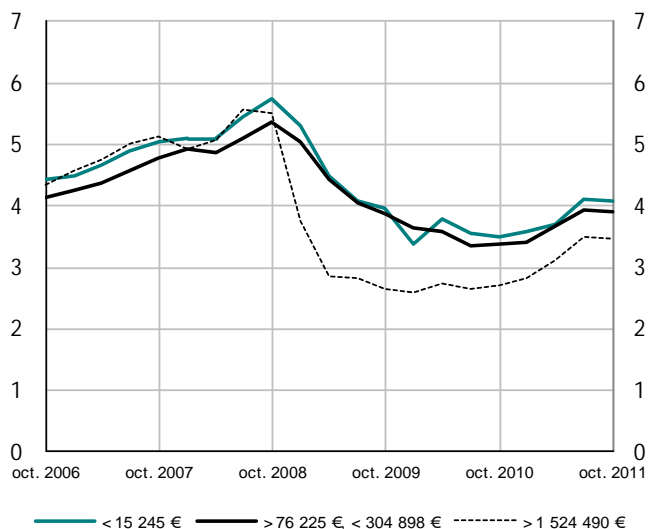
Découverts



Crédits à court terme



Crédits à moyen et long termes



Méthodologie de l'enquête

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de guichets et de sièges d'établissements bancaires ayant leur activité en métropole. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières ainsi qu'aux entrepreneurs individuels lorsque l'usage du prêt est professionnel. L'enquête d'octobre 2011 exploite 50 189 déclarations relatives aux crédits consentis au cours de ce mois.

À partir de l'échéance d'octobre 2010, la méthodologie de l'enquête a été modifiée à l'occasion de la mise en place d'un nouveau système de collecte des déclarations des établissements distributeurs. Les changements les plus notables concernent les découverts et les prêts permanents, pour lesquels toutes les utilisations enregistrées au cours d'un mois de référence doivent dorénavant faire l'objet d'une déclaration reprenant, entre autres éléments, le taux appliqué et le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence en prenant en compte toutes les utilisations, qu'elles soient autorisées ou non. Le système de pondération des tranches de montant a également été modifié de sorte que **les taux moyens par catégories calculés à partir de l'enquête d'octobre 2010 ne sont pas directement comparables à ceux des enquêtes précédentes.**